

Direction Des Affaires Juridiques & Citoyennes

Affaire suivie par : Mathieu REGIS
Référence : MR / ZA / VM

Objet | Convocation au Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Cher(e) Collègue,
Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur,

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu :
Le Lundi 16 DECEMBRE 2024 à 18 H 00**

Le Conseil municipal se réunira dans la Salle du Conseil Municipal de Cenon. La séance sera intégralement enregistrée et diffusée en direct.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2024.

L'ordre du jour est le suivant :

Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal – Décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Communication

1. **Administration Générale** – Rapporteurs **Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT**
 1. Contrat de co-développement 6ème génération 2024-2027 – Avenant n°1 ;
 2. Demande de financement FICOL auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) – Autorisation de dépôt ;
 3. Evaluation politique publique relative à la délivrance des titres d'identité : prise d'acte du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ;
 4. Rapport d'Activité 2023 du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective entre les villes de Cenon, de Floirac et d'Ambarès-et-Lagrave (SIREC) – Communication ;
2. **Ressources Humaines** – Rapporteur **Dominique ASTIER**
 1. Création et suppression de postes au tableau des emplois permanents ;
 2. Rapport Social Unique 2023 ;
 3. Rémunération des agents dans le cadre du recensement et de l'enquête famille ;
3. **Administration Financière** – Rapporteur **Michaël DAVID**
 1. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 novembre 2024 - Révision des niveaux de service 2023-2024 ;
 2. Versement d'acomptes sur les subventions 2025 avant le vote du budget 2025 ;
 3. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 sur le Budget Principal de la Ville ;
 4. Décision Modificative n°2 en Section de Fonctionnement et d'Investissement sur le Budget Principal de la Ville ;
 5. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) du Budget Principal de la Ville ;
4. **Culture** – Rapporteur **Laïla MERJOU**
 1. Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Financement 2025-2027 avec l'Association Musique de Nuit ;
5. **Grands Travaux - Patrimoine Municipal** – Rapporteur **Jean-Marc SIMOUNET**
 1. Aménagement de la rue Condorcet : convention ENEDIS pour le déplacement et la modernisation d'une ligne haute tension enterrée ;

6. **Transition écologique** – Rapporteur **Laurent PERADON**
 1. Adhésion de la Commune de Cenon au réseau « Comité 21 » ;
 2. Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : convention avec EDE ;

7. **Développement Economique - Urbanisme** – Rapporteurs **Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER**
 1. Association Hauts de Garonne Développement – Renouvellement d'adhésion et convention de partenariat pour l'année 2025 ;
 2. Association Ateliers du réemploi et de la qualification de Cenon (ARQC) – Convention de partenariat 2025-2027 ;
 3. Association PIMMS Médiation Cenon – Convention de partenariat 2025-2027 ;
 4. Association Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF33) – Convention de partenariat 2025-2027 ;

8. **Education** – Rapporteur **Alexandre MARSAT**
 1. Bilan 2022 du Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG) avec les Francas de la Gironde ;

9. **Sport** – Rapporteur **Patrice BUQUET**
 1. Avenant modificatif n°2 relatif à la prorogation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'USCENON – Autorisation de signer ;
 2. Avenant modificatif n°1 relatif à la prorogation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CMFC Handball- Autorisation de signer.

Vous trouverez de plus ci-joint,

- les délibérations
- et un pouvoir

que je vous demande de bien vouloir remplir et signer, sans oublier d'y porter la mention « bon pour pouvoir » et d'y indiquer le nom du conseiller municipal à qui vous souhaitez donner pouvoir, au cas où vous ne pourriez participer à cette séance. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fait à Cenon, le 10 décembre 2024

Jean-François EGRON
Maire de Cenon